

Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH

SDevRH/JYV/RM/LF N° 2025 - 370

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84-1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

Article unique : Sont admis à concourir au concours externe des Ingénieurs d'études n°13 BAP G " Chargé-e de la maintenance et de l'exploitation du patrimoine immobilier", les candidats dont les noms suivent :

BORDJAH

Fayçal

HAUTEFAYE

Vincent

Fait à Paris, le 18/07/2025

Pour le Directeur du Département des
Ressources Humaines,

Le Responsable du Service de
Développement des Ressources Humaines


101, rue de Tolbiac
75654 Paris cedex 13
Tél +33 (0)1 44 23 60 00